

# Régimes matrimoniaux

<b>Année</b>	Licence 3		
<b>Filière</b>	DROIT		
<b>Semestre</b>	Semestre 6		
<b>Intitulé du cours</b>	Régimes matrimoniaux		
<b>Volume horaire</b>	CM	35	<b>Code Apogee</b>
	TD	15	
<p><b>Objectifs généraux du cours</b></p> <p><i>Préciser l'articulation de l'enseignement avec tout autre enseignement de la filière</i></p> <p>Le droit des régimes matrimoniaux est le droit des biens des couples mariés. Il s'intéresse aux rapports des époux sous un angle exclusivement patrimonial. Ces rapports font l'objet de règles spécifiques dans la mesure où les relations des époux vont faire naître une situation particulière</p> <p>TD : commentaires d'arrêt et cas pratiques, exercice de liquidation de régimes de communauté</p>			
<p><b>Programme de l'enseignement</b></p> <p><i>Lister les notions et thèmes abordés dans cet enseignement</i></p> <p>Règles générales (régime primaire, détermination du régime matrimonial)</p> <p>Principaux régimes matrimoniaux (régime légal, régimes conventionnels)</p> <p>Libéralités matrimoniales (avantages matrimoniaux, libéralités par contrat de mariage, libéralités hors contrat de mariage)</p>			

# Régimes matrimoniaux

<b>Année</b>	Licence 3		
<b>Filière</b>	DROIT		
<b>Semestre</b>	Semestre 6		
<b>Intitulé du cours</b>	Régimes matrimoniaux		
<b>Volume horaire</b>	CM	35	<b>Code Apogee</b>
	sans TD		
<p><b>Objectifs généraux du cours</b>  <i>Préciser l'articulation de l'enseignement avec tout autre enseignement de la filière</i>            Le droit des régimes matrimoniaux est le droit des biens des couples mariés. Il s'intéresse aux rapports des époux sous un angle exclusivement patrimonial. Ces rapports font l'objet de règles spécifiques dans la mesure où les relations des époux vont faire naître une situation particulière</p>			
<p><b>Programme de l'enseignement</b>  <i>Lister les notions et thèmes abordés dans cet enseignement</i>            Règles générales (régime primaire, détermination du régime matrimonial)            Principaux régimes matrimoniaux (régime légal, régimes conventionnels)            Libéralités matrimoniales (avantages matrimoniaux, libéralités par contrat de mariage, libéralités hors contrat de mariage)</p>			

# Droit du travail- Relations collectives

<b>Année</b>	Licence 3		
<b>Filière</b>	DROIT		
<b>Semestre</b>	Semestre 6		
<b>Intitulé du cours</b>	Droit du travail - Relations collectives		
<b>Volume horaire</b>	CM	35	<b>Code Apogee</b>
	TD	15	
<p><b>Objectifs généraux du cours</b></p> <p><i>Préciser l'articulation de l'enseignement avec tout autre enseignement de la filière</i></p> <p>Présentation de l'ensemble des règles concernant les relations collectives du travail : les représentants du personnel, la négociation collective et les conflits collectifs.</p> <p>TD : Mise en œuvre des exercices et de la méthodologie acquise dans les 2 premières années de licence (dissertation, commentaire d'arrêt ou de texte, cas pratique) ;</p> <p>Approfondissement de la méthode du commentaire d'arrêt ou de texte ; Résolution de cas pratiques faisant appel à ces règles particulières</p> <p>Prérequis : être en mesure de mobiliser les connaissances acquises préalablement en droit du travail relations individuelles vu au semestre 5 de L3.</p>			
<p><b>Programme de l'enseignement</b></p> <p><i>Lister les notions et thèmes abordés dans cet enseignement</i></p> <p>Présentation générale (évolution historique, le calcul des effectifs, les différents périmètres)</p> <p>Les syndicats (liberté syndicale, syndicats représentatifs et vie syndicale dans l'entreprise)</p> <p>La mise en place du CSE (conditions, élections, protocole d'accord préélectoral)</p> <p>Le fonctionnement du CSE</p> <p>Les missions du CSE</p> <p>La négociation collective hors de l'entreprise (présentation des différents niveaux, articulation avec la loi, application de ces accords, détermination de la convention de branche applicable dans une entreprise)</p> <p>La négociation collective d'entreprise (négociateurs, contenu de la négociation, articulation avec la branche)</p> <p>L'organisation du temps de travail</p> <p>La grève</p>			



# Droit du travail- Relations collectives

<b>Année</b>	Licence 3		
<b>Filière</b>	DROIT		
<b>Semestre</b>	Semestre 6		
<b>Intitulé du cours</b>	Droit du travail - Relations collectives		
<b>Volume horaire</b>	CM	35	<b>Code Apogee</b>
	sans TD		
<p><b>Objectifs généraux du cours</b></p> <p><i>Préciser l'articulation de l'enseignement avec tout autre enseignement de la filière</i></p> <p>Présentation de l'ensemble des règles concernant les relations collectives du travail : les représentants du personnel, la négociation collective et les conflits collectifs.</p> <p>Prérequis : être en mesure de mobiliser les connaissances acquises préalablement en droit du travail relations individuelles vu au semestre 5 de L3.</p>			
<p><b>Programme de l'enseignement</b></p> <p><i>Lister les notions et thèmes abordés dans cet enseignement</i></p> <p>Présentation générale (évolution historique, le calcul des effectifs, les différents périmètres)</p> <p>Les syndicats (liberté syndicale, syndicats représentatifs et vie syndicale dans l'entreprise)</p> <p>La mise en place du CSE (conditions, élections, protocole d'accord préélectoral)</p> <p>Le fonctionnement du CSE</p> <p>Les missions du CSE</p> <p>La négociation collective hors de l'entreprise (présentation des différents niveaux, articulation avec la loi, application de ces accords, détermination de la convention de branche applicable dans une entreprise)</p> <p>La négociation collective d'entreprise (négociateurs, contenu de la négociation, articulation avec la branche)</p> <p>L'organisation du temps de travail</p> <p>La grève</p>			



# Droit spécial des sociétés

<b>Année</b>	Licence 3		
<b>Filière</b>	DROIT		
<b>Semestre</b>	Semestre 6		
<b>Intitulé du cours</b>	Droit spécial des sociétés		
<b>Volume horaire</b>	CM	35	<b>Code Apogee</b>
	TD	15	
<p><b>Objectifs généraux du cours</b></p> <p><i>Préciser l'articulation de l'enseignement avec tout autre enseignement de la filière</i>            Sur la base des enseignements du droit commun des sociétés, savoir distinguer les différentes formes de sociétés en droit français.            Connaître le régime juridique de chacune d'entre elles.            Savoir le cas échéant, et au terme de cet enseignement, identifier la ou les formes adéquates à privilégier en fonction d'un projet sociétaire déterminé.            Savoir le cas échéant, et au terme de cet enseignement, identifier les principaux points d'attention dans l'ingénierie statutaire et extrastatutaire, les principales sources de contentieux et les grandes tendances actuelles de la jurisprudence en la matière.</p>			
<p><b>Programme de l'enseignement</b></p> <p><i>Lister les notions et thèmes abordés dans cet enseignement</i>            Les sociétés à risque illimité : la société en nom collectif (constitution, fonctionnement, statut des associés, dissolution), les sociétés civiles (constitution, fonctionnement, statut des associés, dissolution)            Les sociétés à risque limité : la SARL (constitution, fonctionnement, contrôle, statut des associés, dissolution), la société anonyme (constitution, organisation, financement, mutations de la SA, opérations sur le capital, dissolution), la société par actions simplifiée (constitution, fonctionnement, contrôle et contrôle du capital)            Les sociétés hybrides : La société en commandite simple, la société en commandite par actions (constitution, fonctionnement, contrôle, dissolution)            Les sociétés sans personnalité morale (la société en participation, la société créée de fait)            Les groupements d'intérêt économique (GIE, GEIE)</p>			



# Droit spécial des sociétés

<b>Année</b>	Licence 3		
<b>Filière</b>	DROIT		
<b>Semestre</b>	Semestre 6		
<b>Intitulé du cours</b>	Droit spécial des sociétés		
<b>Volume horaire</b>	CM	35	<b>Code Apogee</b>
	sans TD		
<p><b>Objectifs généraux du cours</b></p> <p><i>Préciser l'articulation de l'enseignement avec tout autre enseignement de la filière</i></p> <p>Sur la base des enseignements du droit commun des sociétés, savoir distinguer les différentes formes de sociétés en droit français.</p> <p>Connaître le régime juridique de chacune d'entre elles.</p> <p>Savoir le cas échéant, et au terme de cet enseignement, identifier la ou les formes adéquates à privilégier en fonction d'un projet sociétaire déterminé.</p> <p>Savoir le cas échéant, et au terme de cet enseignement, identifier les principaux points d'attention dans l'ingénierie statutaire et extrastatutaire, les principales sources de contentieux et les grandes tendances actuelles de la jurisprudence en la matière.</p>			
<p><b>Programme de l'enseignement</b></p> <p><i>Lister les notions et thèmes abordés dans cet enseignement</i></p> <p>Les sociétés à risque illimité : la société en nom collectif (constitution, fonctionnement, statut des associés, dissolution), les sociétés civiles (constitution, fonctionnement, statut des associés, dissolution)</p> <p>Les sociétés à risque limité : la SARL (constitution, fonctionnement, contrôle, statut des associés, dissolution), la société anonyme (constitution, organisation, financement, mutations de la SA, opérations sur le capital, dissolution), la société par actions simplifiée (constitution, fonctionnement, contrôle et contrôle du capital)</p> <p>Les sociétés hybrides : La société en commandite simple, la société en commandite par actions (constitution, fonctionnement, contrôle, dissolution)</p> <p>Les sociétés sans personnalité morale (la société en participation, la société créée de fait)</p> <p>Les groupements d'intérêt économique (GIE, GEIE)</p>			



# Droit judiciaire privé

<b>Année</b>	Licence 3		
<b>Filière</b>	DROIT		
<b>Semestre</b>	Semestre 6		
<b>Intitulé du cours</b>	Droit judiciaire privé		
<b>Volume horaire</b>	CM	35	<b>Code Apogee</b>
	TD	15	
<p><b>Objectifs généraux du cours</b></p> <p><i>Préciser l'articulation de l'enseignement avec tout autre enseignement de la filière</i></p> <p>Présentation des principales règles mises en place en droit français pour organiser le cours d'un procès en première instance.</p> <p>TD : Mise en œuvre des exercices et de la méthodologie acquise en première et deuxième années de licence (dissertation, commentaire d'arrêt ou de texte, cas pratique).</p> <p>Approfondissement de la méthode du commentaire d'arrêt ou de texte, résolution de cas pratiques faisant appel à des connaissances procédurales.</p> <p>Prérequis : être en mesure de mobiliser les connaissances acquises préalablement (droit des obligations, théorie générale du droit, organisation juridictionnelle...).</p>			
<p><b>Programme de l'enseignement</b></p> <p><i>Lister les notions et thèmes abordés dans cet enseignement</i></p> <p>Évolution de la matière, sources</p> <p>L'action en justice (notion, caractères, classifications, conditions et recevabilité)</p> <p>Les demandes et les défenses (catégories et recevabilité)</p> <p>Les actes de procédure (notions, délais, formes et régimes des nullités)</p> <p>Les notifications (formes et régimes)</p> <p>La capacité et le pouvoir d'agir en justice</p> <p>La représentation en justice</p> <p>L'office du juge et le rôle des parties</p> <p>Le principe de la contradiction</p> <p>La théorie de l'acte juridictionnel (notion et catégories)</p> <p>L'autorité de la chose jugée (formes et domaine)</p> <p>Le dessaisissement du juge et les actions permettant de revenir sur ce dessaisissement (ultra petita, infra petita, etc.)</p> <p>Les référés (notion, variété, compétence, types de mesures pouvant être ordonnées)</p> <p>Les ordonnances sur requête (compétence, recevabilité, régime, nature juridique)</p> <p>La compétence d'attribution du TJ, du tribunal de commerce et du conseil de prud'hommes</p>			

La compétence territoriale (règles de principe et règles dérogatoires)  
Les extensions de compétence et prorogations de compétence  
Les incidents de compétence (relevé de l'incompétence, jugement sur la compétence, voies de recours sur la compétence)  
La connexité et la litispendance  
La saisine du tribunal  
La procédure contentieuse au principal  
La confection du jugement (délibéré, rédaction, prononcé)  
Les conditions de l'exécution du jugement et l'exécution provisoire  
Les procédures gracieuses, de référé et d'injonction de payer  
La procédure devant le tribunal judiciaire (procédures ordinaire et à jour fixe)  
La procédure devant les juridictions d'exception (tribunal de commerce, conseil de prud'hommes...)  
La contestation des écrits  
Les mesures d'instruction (règles communes et règles spécifiques)  
Les incidents liés à un soupçon de partialité d'un ou de plusieurs magistrats  
Le défaut d'une partie  
Les incidents d'instance  
Précision : les « grandes » voies de recours (appel, opposition, tierce-opposition, recours en révision, pourvoi en cassation) sont étudiées en master 2 « Justice procès, procédure » et dans le cadre des préparations proposées par l'IMDA au concours d'entrée à l'ENM et à l'examen d'entrée au CRFPA.

# Droit judiciaire privé

<b>Année</b>	Licence 3		
<b>Filière</b>	DROIT		
<b>Semestre</b>	Semestre 6		
<b>Intitulé du cours</b>	Droit judiciaire privé		
<b>Volume horaire</b>	CM	35	<b>Code Apogee</b>
	sans TD		
<p><b>Objectifs généraux du cours</b>  <i>Préciser l'articulation de l'enseignement avec tout autre enseignement de la filière</i>            Présentation des principales règles mises en place en droit français pour organiser le cours d'un procès en première instance.            Prérequis : être en mesure de mobiliser les connaissances acquises préalablement (droit des obligations, théorie générale du droit, organisation juridictionnelle...).</p>			
<p><b>Programme de l'enseignement</b>  <i>Lister les notions et thèmes abordés dans cet enseignement</i>            Évolution de la matière, sources            L'action en justice (notion, caractères, classifications, conditions et recevabilité)            Les demandes et les défenses (catégories et recevabilité)            Les actes de procédure (notions, délais, formes et régimes des nullités)            Les notifications (formes et régimes)            La capacité et le pouvoir d'agir en justice            La représentation en justice            L'office du juge et le rôle des parties            Le principe de la contradiction            La théorie de l'acte juridictionnel (notion et catégories)            L'autorité de la chose jugée (formes et domaine)            Le dessaisissement du juge et les actions permettant de revenir sur ce dessaisissement (ultra petita, infra petita, etc.)            Les référés (notion, variété, compétence, types de mesures pouvant être ordonnées)            Les ordonnances sur requête (compétence, recevabilité, régime, nature juridique)            La compétence d'attribution du TJ, du tribunal de commerce et du conseil de prud'hommes            La compétence territoriale (règles de principe et règles dérogatoires)            Les extensions de compétence et prorogations de compétence</p>			

Les incidents de compétence (relevé de l'incompétence, jugement sur la compétence, voies de recours sur la compétence)

La connexité et la litispendance

La saisine du tribunal

La procédure contentieuse au principal

La confection du jugement (délibéré, rédaction, prononcé)

Les conditions de l'exécution du jugement et l'exécution provisoire

Les procédures gracieuses, de référé et d'injonction de payer

La procédure devant le tribunal judiciaire (procédures ordinaire et à jour fixe)

La procédure devant les juridictions d'exception (tribunal de commerce, conseil de prud'hommes...)

La contestation des écrits

Les mesures d'instruction (règles communes et règles spécifiques)

Les incidents liés à un soupçon de partialité d'un ou de plusieurs magistrats

Le défaut d'une partie

Les incidents d'instance

Précision : les « grandes » voies de recours (appel, opposition, tierce-opposition, recours en révision, pourvoi en cassation) sont étudiées en master 2 « Justice procès, procédure » et dans le cadre des préparations proposées par l'IMDA au concours d'entrée à l'ENM et à l'examen d'entrée au CRFPA.

# Endettement et surendettement

<b>Année</b>	Licence 3		
<b>Filière</b>	DROIT		
<b>Semestre</b>	Semestre 6		
<b>Intitulé du cours</b>	Endettement et surendettement		
<b>Volume horaire</b>	CM	15	<b>Code Apogee</b>
	sans TD		
<b>Objectifs généraux du cours</b> <i>Préciser l'articulation de l'enseignement avec tout autre enseignement de la filière</i> Présenter les règles spéciales du droit de la consommation applicables aux opérations de crédit conclues par des consommateurs et au traitement des situations de surendettement Articulation avec le cours de L3 droit - Droit de la consommation (sem 6) pour la définition des notions de consommateurs et de professionnel			
<b>Programme de l'enseignement</b> <i>Lister les notions et thèmes abordés dans cet enseignement</i> Notions préalables : emprunteur, prêteur, taux d'intérêt Le crédit à la consommation Le crédit immobilier Les procédures de traitement du surendettement des particuliers : ouverture, issues (procédure « ordinaire » et procédure de rétablissement personnel)			

# Droit des données personnelles

<b>Année</b>	Licence 3		
<b>Filière</b>	DROIT		
<b>Semestre</b>	Semestre 6		
<b>Intitulé du cours</b>	Droit des données personnelles		
<b>Volume horaire</b>	CM	15	<b>Code Apogee</b>
	sans TD		
<p><b>Objectifs généraux du cours</b>  <i>Préciser l'articulation de l'enseignement avec tout autre enseignement de la filière</i>            Le droit des données à caractère personnel regroupe l'ensemble des règles encadrant les traitements de données à caractère personnel. Selon la finalité du traitement de données, elles relèvent du règlement général sur la protection des données ou de la loi du 6 janvier 1978 (traitements de données en matière de police-justice, dont le régime est issu de la transposition de la directive 2016/680, et traitements de données en matière de sécurité publique). Poursuivant un double objectif de protection des personnes concernées par un traitement de données et de garantie de la libre circulation des données au sein de l'Union européenne, le droit des données à caractère personnel est un corps de règles transversal. Il irrigue l'ensemble des matières de droit privé et de droit public. Par ses sources et ses institutions, il suppose une bonne connaissance du droit de l'Union européenne. De plus, il s'appuie sur les mécanismes du droit des contrats, du droit de la responsabilité civile et administrative et du droit pénal.</p>			
<p><b>Programme de l'enseignement</b>  <i>Lister les notions et thèmes abordés dans cet enseignement</i>            Sources            Règles applicables à tous les traitements de données (transparence, loyauté et licéité des traitements de données ; détermination, explicitation et légitimité des finalités du traitement ; minimisation des données ; exactitude et mise à jour des données ; limitation de la durée de conservation des données ; confidentialité et sécurité des données).            Acteurs des traitements de données (responsables du traitement ; sous-traitants)            Conformité des traitements de données            Contrôle des traitements de données par les personnes concernées            Autorités de contrôle (dont la commission nationale de l'informatique et des libertés)</p>			



# Droit de la consommation

<b>Année</b>	Licence 3		
<b>Filière</b>	DROIT		
<b>Semestre</b>	Semestre 6		
<b>Intitulé du cours</b>	Droit de la consommation		
<b>Volume horaire</b>	CM	25	<b>Code Apogee</b>
	sans TD		
<p><b>Objectifs généraux du cours</b></p> <p><i>Préciser l'articulation de l'enseignement avec tout autre enseignement de la filière</i></p> <p>Présenter le droit contractuel de la consommation dans l'objectif de connaître les règles générales des contrats de consommation et les principales techniques contractuelles consuméristes.</p> <p>Prérequis : connaissances souhaitées en droit des obligations, droit des contrats, droit commercial général</p> <p>Articulation potentielle avec d'autres cours de la L3 droit : Droit des associations (sem 5) pour les associations de consommateurs, Endettement et surendettement (sem 6) pour le crédit au consommateur et le traitement des situations de surendettement.</p>			
<p><b>Programme de l'enseignement</b></p> <p><i>Lister les notions et thèmes abordés dans cet enseignement</i></p> <p>Les acteurs du droit de la consommation : consommateur, professionnel, non-professionnel</p> <p>L'information précontractuelle due par le partenaire et par les plateformes</p> <p>Présentation et interprétation des contrats de consommation</p> <p>Les pratiques commerciales interdites : pratiques commerciales déloyales, refus de vente, abus de faiblesse, vente forcée ...</p> <p>Les pratiques commerciales réglementées : publicité comparative, annonces de réduction de prix, prospection en ligne et téléphonique</p> <p>Les contrats conclus à distance et hors établissement</p> <p>Les clauses abusives</p> <p>La garantie légale de conformité</p>			



# Droit pénal spécial des biens

<b>Année</b>	Licence 3		
<b>Filière</b>	DROIT		
<b>Semestre</b>	Semestre 6		
<b>Intitulé du cours</b>	Droit pénal spécial des biens		
<b>Volume horaire</b>	CM	25	<b>Code Apogee</b>
	sans TD		
<p><b>Objectifs généraux du cours</b></p> <p><i>Préciser l'articulation de l'enseignement avec tout autre enseignement de la filière</i></p> <p>Présentation des infractions portant atteinte aux biens du livre III du code pénal et de certaines infractions du livre IV du code pénal</p> <p>Prérequis : Prérequis : les notions de droit pénal général et de droit de la peine relevant du semestre 3 et du semestre 4</p> <p>Articulation :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- veiller à articuler avec le cours de droit pénal des affaires de master 1 ; les principales infractions contre les biens (vol, extorsion, escroquerie, abus de confiance) doivent être abordées dans ce cours nouveau, et non dans le cadre du cours de droit pénal des affaires. Il en est de même pour le recel et le blanchiment, souvent abordés en cours de droit pénal des affaires, mais qui ne concernent pas que le droit pénal des affaires</li> <li>- les atteintes aux systèmes de traitements automatisés de données du livre III du code pénal relèvent à mon avis plutôt du nouveau cours de droit des données personnelles, et sont donc exclues du programme de droit pénal spécial des personnes.</li> <li>- il a été fait de choix d'intégrer l'association de malfaiteurs dans ce cours, et non dans celui de droit pénal des personnes, en raison de l'importance du volume du cours de droit pénal des personnes.</li> </ul>			
<p><b>Programme de l'enseignement</b></p> <p><i>Lister les notions et thèmes abordés dans cet enseignement</i></p> <p>Le vol</p> <p>L'extorsion et le chantage</p> <p>L'escroquerie et les infractions voisines</p> <p>L'abus de confiance</p> <p>Les destructions et dégradations de biens</p> <p>Le recel et le blanchiment</p> <p>Les faux</p> <p>L'association de malfaiteurs</p>			



# Droit des baux d'habitation

<b>Année</b>	Licence 3		
<b>Filière</b>	DROIT		
<b>Semestre</b>	Semestre 6		
<b>Intitulé du cours</b>	Droit des baux d'habitation		
<b>Volume horaire</b>	CM	25	<b>Code Apogee</b>
	sans TD		
<b>Objectifs généraux du cours</b> <i>Préciser l'articulation de l'enseignement avec tout autre enseignement de la filière</i> A venir			
<b>Programme de l'enseignement</b> <i>Lister les notions et thèmes abordés dans cet enseignement</i> A venir			

# Libertés fondamentales

<b>Année</b>	Licence 3		
<b>Filière</b>	DROIT		
<b>Semestre</b>	Semestre 6		
<b>Intitulé du cours</b>	Libertés fondamentales		
<b>Volume horaire</b>	CM	35	<b>Code Apogee</b>
	TD	15	
<p><b>Objectifs généraux du cours</b></p> <p><i>Préciser l'articulation de l'enseignement avec tout autre enseignement de la filière</i></p> <p>Prérequis : Le cours de libertés fondamentales de L3 est un enseignement composite. Il fait appel aux connaissances acquises en L1 et L2 en droit constitutionnel, droit administratif, ainsi qu'à certaines notions de droit privé et d'organisation juridictionnelle.</p> <p>Objectif du cours : Le cours de Droit des libertés fondamentales de L3 a pour but de retracer l'environnement intellectuel et juridique des principaux droits et libertés. Il envisage l'histoire des libertés et tente de dresser un panorama des sources et garanties de ces droits, tant au niveau national, qu'international et européen. Le cours de L3 constitue un premier pas indispensable vers l'enseignement de droit matériel des libertés fondamentales ou de Droit international et européen des droits de l'homme de M1. Par ailleurs, cet enseignement peut être mis en relation avec l'enseignement de Droit comparé des systèmes étrangers, Démocratie et État de droit, Théorie du droit, droit de l'Union européenne, Contentieux européens.</p> <p>Objectif des TD : Les travaux dirigés permettront d'approfondir certains des thèmes abordés en cours par le biais des exercices traditionnels que sont la dissertation et le commentaire (de textes ou d'arrêts). Les TD doivent également permettre aux étudiants de développer une réflexion propre sur ces thèmes et enjeux.</p>			
<p><b>Programme de l'enseignement</b></p> <p><i>Lister les notions et thèmes abordés dans cet enseignement</i></p> <p>Importance contemporaine des droits et libertés,  Évolution générale de la pensée autour des droits et libertés,  Controverses terminologiques : droits de l'homme, droits humains, libertés publiques, droits fondamentaux, libertés fondamentales, etc.  Les sources philosophiques et intellectuelles des droits et libertés,  Les sources juridiques des droits et libertés,  Les garanties politiques des droits et libertés,  Les garanties juridiques et juridictionnelles des droits et libertés</p>			



# Libertés fondamentales

<b>Année</b>	Licence 3		
<b>Filière</b>	DROIT		
<b>Semestre</b>	Semestre 6		
<b>Intitulé du cours</b>	Libertés fondamentales		
<b>Volume horaire</b>	CM	35	<b>Code Apogee</b>
	sans TD		
<p><b>Objectifs généraux du cours</b>  <i>Préciser l'articulation de l'enseignement avec tout autre enseignement de la filière</i>            Prérequis : Le cours de libertés fondamentales de L3 est un enseignement composite. Il fait appel aux connaissances acquises en L1 et L2 en droit constitutionnel, droit administratif, ainsi qu'à certaines notions de droit privé et d'organisation juridictionnelle.            Objectif du cours : Le cours de Droit des libertés fondamentales de L3 a pour but de retracer l'environnement intellectuel et juridique des principaux droits et libertés. Il envisage l'histoire des libertés et tente de dresser un panorama des sources et garanties de ces droits, tant au niveau national, qu'international et européen. Le cours de L3 constitue un premier pas indispensable vers l'enseignement de droit matériel des libertés fondamentales ou de Droit international et européen des droits de l'homme de M1. Par ailleurs, cet enseignement peut être mis en relation avec l'enseignement de Droit comparé des systèmes étrangers, Démocratie et État de droit, Théorie du droit, droit de l'Union européenne, Contentieux européens.</p>			
<p><b>Programme de l'enseignement</b>  <i>Lister les notions et thèmes abordés dans cet enseignement</i>            Importance contemporaine des droits et libertés,            Évolution générale de la pensée autour des droits et libertés,            Controverses terminologiques : droits de l'homme, droits humains, libertés publiques, droits fondamentaux, libertés fondamentales, etc.            Les sources philosophiques et intellectuelles des droits et libertés,            Les sources juridiques des droits et libertés,            Les garanties politiques des droits et libertés,            Les garanties juridiques et juridictionnelles des droits et libertés</p>			



# Droit administratif des biens

<b>Année</b>	Licence 3		
<b>Filière</b>	DROIT		
<b>Semestre</b>	Semestre 6		
<b>Intitulé du cours</b>	Droit administratif des biens		
<b>Volume horaire</b>	CM	35	<b>Code Apogee</b>
	TD	15	
<b>Objectifs généraux du cours</b> <i>Préciser l'articulation de l'enseignement avec tout autre enseignement de la filière</i> Ce cours vise à étudier et à maîtriser les moyens (matériels et patrimoniaux, y compris dans leur dimension procédurale) à la disposition des personnes publiques pour assumer leurs missions d'intérêt général et leur encadrement juridique. Il vise à les appréhender tout à la fois de manière approfondie et pratique, c'est pourquoi les cours sont assortis de TD où l'exercice de la consultation juridique est privilégié. Cette matière est en interrelation avec le droit administratif de deuxième année et même avec le droit civil des biens. Une maîtrise correcte de ces deux matières constitue des prérequis utiles.			
<b>Programme de l'enseignement</b> <i>Lister les notions et thèmes abordés dans cet enseignement</i> Domaine public (naturel, artificiel, mobilier) et son régime juridique ( incorporation, délimitation, gestion, protection), domaine privé Expropriation pour cause d'utilité publique (conditions, procédure) Travaux publics, ouvrage public Les procédés de réalisation des travaux publics L'exécution des travaux publics Les dommages de travaux publics			

# Droit administratif des biens

<b>Année</b>	Licence 3		
<b>Filière</b>	DROIT		
<b>Semestre</b>	Semestre 6		
<b>Intitulé du cours</b>	Droit administratif des biens		
<b>Volume horaire</b>	CM	35	<b>Code Apogee</b>
	sans TD		
<p><b>Objectifs généraux du cours</b>  <i>Préciser l'articulation de l'enseignement avec tout autre enseignement de la filière</i>            Ce cours vise à étudier et à maîtriser les moyens (matériels et patrimoniaux, y compris dans leur dimension procédurale) à la disposition des personnes publiques pour assumer leurs missions d'intérêt général et leur encadrement juridique. Cette matière est en interrelation avec le droit administratif de deuxième année et même avec le droit civil des biens.</p>			
<p><b>Programme de l'enseignement</b>  <i>Lister les notions et thèmes abordés dans cet enseignement</i>            Domaine public (naturel, artificiel, mobilier) et son régime juridique ( incorporation, délimitation, gestion, protection), domaine privé            Expropriation pour cause d'utilité publique (conditions, procédure)            Travaux publics, ouvrage public            Les procédés de réalisation des travaux publics            L'exécution des travaux publics            Les dommages de travaux publics</p>			

# Droit international public

<b>Année</b>	Licence 3		
<b>Filière</b>	DROIT		
<b>Semestre</b>	Semestre 6		
<b>Intitulé du cours</b>	Droit international public		
<b>Volume horaire</b>	CM	35	<b>Code Apogee</b>
	TD	15	
<p><b>Objectifs généraux du cours</b></p> <p><i>Préciser l'articulation de l'enseignement avec tout autre enseignement de la filière</i></p> <p>Prérequis.</p> <p>Maîtriser les rapports de force entre Etats (Relations internationales)</p> <p>Maîtriser la structuration de la Communauté internationale (institutions internat.)</p> <p>Maîtriser l'ordre juridique international (sujets et sources)</p> <p>Objet du cours.</p> <p>Ce semestre permettra d'entrer dans le Droit international matériel, à travers deux aspects essentiels de la vie internationale entre Etats : d'une part la responsabilité internationale des Etats, d'autre part le règlement pacifique des différends et le recours à la force en droit international.</p> <p>Objectif des TD.</p> <p>Apprendre à lire un arrêt/une résolution/un engagement international</p> <p>Comprendre le rapport entre langage diplomatique et engagements juridiques</p> <p>Approfondir les éléments de fond à partir de situations concrètes</p>			
<p><b>Programme de l'enseignement</b></p> <p><i>Lister les notions et thèmes abordés dans cet enseignement</i></p> <p>I.- La responsabilité international des Etats.</p> <p>La notion de fait internationalement illicite,</p> <p>Les causes excluant l'illicéité</p> <p>L'imputabilité du fait à l'Etat</p> <p>L'obligation de réparer</p> <p>II.- Le règlement pacifique des différends et le recours à la force</p> <p>Les modes non organisés</p> <p>Les modes organisés</p> <p>La sécurité collective</p> <p>La légitime défense</p>			



# Droit international public

<b>Année</b>	Licence 3		
<b>Filière</b>	DROIT		
<b>Semestre</b>	Semestre 6		
<b>Intitulé du cours</b>	Droit international public		
<b>Volume horaire</b>	CM	35	<b>Code Apogee</b>
	sans TD		
<p><b>Objectifs généraux du cours</b>  <i>Préciser l'articulation de l'enseignement avec tout autre enseignement de la filière</i>            Prérequis.            Maîtriser les rapports de force entre Etats (Relations internationales)            Maîtriser la structuration de la Communauté internationale (institutions internat.)            Maîtriser l'ordre juridique international (sujets et sources)            Objet du cours.            Ce semestre permettra d'entrer dans le Droit international matériel, à travers deux aspects essentiels de la vie internationale entre Etats : d'une part la responsabilité internationale des Etats, d'autre part le règlement pacifique des différends et le recours à la force en droit international.</p>			
<p><b>Programme de l'enseignement</b>  <i>Lister les notions et thèmes abordés dans cet enseignement</i>            I.- La responsabilité international des Etats.            La notion de fait internationalement illicite,            Les causes excluant l'illicéité            L'imputabilité du fait à l'Etat            L'obligation de réparer            II.- Le règlement pacifique des différends et le recours à la force            Les modes non organisés            Les modes organisés            La sécurité collective            La légitime défense</p>			



# Contentieux public comparé

<b>Année</b>	Licence 3		
<b>Filière</b>	DROIT		
<b>Semestre</b>	Semestre 6		
<b>Intitulé du cours</b>	Contentieux public comparé		
<b>Volume horaire</b>	CM	15	<b>Code Apogee</b>
	sans TD		
<p><b>Objectifs généraux du cours</b></p> <p><i>Préciser l'articulation de l'enseignement avec tout autre enseignement de la filière</i></p> <p>Le cours se propose d'étudier plusieurs formes de contentieux de droit public dans une perspective comparée. Il comporte deux volets. L'un porte sur contentieux constitutionnel comparé. L'autre, sur contentieux administratif comparé.</p> <p>Le volet relatif au contentieux constitutionnel comparé se propose d'étudier les différentes formes de contrôle de constitutionnalité des normes dans différents systèmes juridiques. Le cours permettra ainsi, à l'aide d'étude de cas concrets, de remettre en discussion la théorie des modèles de contrôle de constitutionnalité, classiquement divisés entre modèle américain et modèle européen.</p> <p>Le volet relatif au contentieux administratif comparé fournit une perspective comparative du contentieux administratif en abordant les modèles de délimitation du champ d'application du contentieux administratif, d'organisation juridictionnelle, d'articulation entre modes juridictionnels et alternatifs de règlement des litiges administratifs et de garantie du droit au recours juridictionnel effectif.</p> <p>Prérequis : être en mesure de mobiliser les connaissances acquises préalablement en droit comparé, en contentieux administratif, en droit constitutionnel, en droit administratif.</p>			
<p><b>Programme de l'enseignement</b></p> <p><i>Lister les notions et thèmes abordés dans cet enseignement</i></p> <p>Contentieux constitutionnel comparé</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Cours constitutionnelles et cours suprêmes : quelle différence pour le contentieux constitutionnel ?</li> <li>- L'accès aux juridictions constitutionnelles</li> <li>- Les mécanismes de contrôle de constitutionnalité</li> <li>- Les effets des déclarations d'inconstitutionnalité</li> </ul> <p>Contentieux administratif comparé</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Monisme et dualisme juridictionnel</li> <li>- Objectivisme et subjectivisme des modèles de contentieux administratif</li> </ul>			

- Contentieux administratif restreint ou large et types de recours disponibles
- Modes juridictionnels et alternatifs de règlement des litiges administratifs
- Modèles d'exécution de la chose jugée

# Justice pénale internationale

<b>Année</b>	Licence 3		
<b>Filière</b>	DROIT		
<b>Semestre</b>	Semestre 6		
<b>Intitulé du cours</b>	Justice pénale internationale		
<b>Volume horaire</b>	CM	15	<b>Code Apogee</b>
	sans TD		
<p><b>Objectifs généraux du cours</b>  <i>Préciser l'articulation de l'enseignement avec tout autre enseignement de la filière</i>            Le cours propose une initiation à la justice pénale internationale, qui permet de juger les plus hauts responsables des crimes de masse.            Complémentaire du cours de droit international public</p>			
<p><b>Programme de l'enseignement</b>  <i>Lister les notions et thèmes abordés dans cet enseignement</i>            Justice pénale internationale et développement du droit international pénal            Les infractions internationales            La notion de crime international et les différents types de crimes internationaux            La responsabilité pénale individuelle            Les tribunaux internationaux et les juridictions hybrides            La Cour pénale internationale            La Coopération internationale.</p>			

# Démocratie et État de droit

<b>Année</b>	Licence 3		
<b>Filière</b>	DROIT		
<b>Semestre</b>	Semestre 6		
<b>Intitulé du cours</b>	Démocratie et État de droit		
<b>Volume horaire</b>	CM	25	<b>Code Apogee</b>
	sans TD		
<p><b>Objectifs généraux du cours</b></p> <p><i>Préciser l'articulation de l'enseignement avec tout autre enseignement de la filière</i></p> <p>Le cours comporte deux volets, à travers lesquels sera abordée la question des enjeux contemporains de la démocratie en relation avec l'état de droit. L'un porte sur la démocratie politique. L'autre, sur la démocratie administrative.</p> <p>Le volet relatif à la démocratie politique amène à s'interroger sur les différentes définitions de la démocratie, à la fois d'un point de vue historique et théorique, et sur les défis contemporains de la démocratie libérale (démocraties dites « illibérales », « démocraties », ...).</p> <p>Le volet relatif à la démocratie administrative se concentre sur le rôle de la citoyenneté administrative dans la construction de l'État de droit. Il en étudie les caractéristiques et les enjeux.</p> <p>Prérequis : le cours amène à mobiliser les connaissances acquises successivement en droit constitutionnel, en droit administratif et en théorie du droit.</p>			
<p><b>Programme de l'enseignement</b></p> <p><i>Lister les notions et thèmes abordés dans cet enseignement</i></p> <p>Démocratie politique et ses défis contemporains :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Définir la démocratie : existe-t-il une définition unique ?</li> <li>- Les évolutions de la démocratie majoritaire à la démocratie substantielle</li> <li>- Les réactions contemporaines contre la démocratie libérale : étude de cas de démocratie « illibérale »</li> </ul> <p>Démocratie administrative et État de droit</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Citoyenneté administrative</li> <li>- Démocratie administrative</li> <li>- Transparence administrative</li> <li>- Participation à la prise de la décision administrative</li> <li>- Quatrième branche du pouvoir</li> </ul>			



# Droit comparé des systèmes étrangers

<b>Année</b>	Licence 3		
<b>Filière</b>	DROIT		
<b>Semestre</b>	Semestre 6		
<b>Intitulé du cours</b>	Droit comparé des systèmes étrangers		
<b>Volume horaire</b>	CM	25	<b>Code Apogee</b>
	sans TD		
<p><b>Objectifs généraux du cours</b>  <i>Préciser l'articulation de l'enseignement avec tout autre enseignement de la filière</i>            Le cours de droit comparé est un cours indispensable à la formation de tout juriste quelle que soit sa filière. Il fournit une ouverture sur les droits étrangers en instruisant sommairement sur leur formation historique, leur structure et leurs sources. Il contribue à consolider la maîtrise du droit français à travers la comparaison. Il prépare ainsi à la globalisation qui est l'un des ressorts de l'évolution des droits et des carrières juridiques. Il amène à mobiliser des connaissances acquises préalablement dans les autres matières en vue de leur mise en perspective comparative.</p>			
<p><b>Programme de l'enseignement</b>  <i>Lister les notions et thèmes abordés dans cet enseignement</i>            Famille juridique, tradition juridique, système juridique            Migration juridique, emprunt juridique            Famille romano-germanique            Famille de common law            Familles de droits non occidentaux</p>			

# Contentieux européens

<b>Année</b>	Licence 3		
<b>Filière</b>	DROIT		
<b>Semestre</b>	Semestre 6		
<b>Intitulé du cours</b>	Contentieux européens		
<b>Volume horaire</b>	CM	25	<b>Code Apogee</b>
	sans TD		
<p><b>Objectifs généraux du cours</b>  <i>Préciser l'articulation de l'enseignement avec tout autre enseignement de la filière</i>            Présentation et étude des compétences et modalités de saisine de la Cour de Justice de l'Union européenne et la Cour européenne des droits de l'homme            Prérequis : être en mesure de mobiliser les connaissances acquises préalablement (institutions de l'Union européenne, droit de l'Union européenne, institutions internationales, relations internationales, droit international public) sous l'angle contentieux</p>			
<p><b>Programme de l'enseignement</b>  <i>Lister les notions et thèmes abordés dans cet enseignement</i>            L'organisation de la Cour Européenne des Droits de l'Homme et l'évolution des Protocoles procéduraux ; l'organisation de la Cour de justice de l'Union européenne (CJUE) ; la fonction de juger : le rôle des magistrats, le rôle des avocats généraux, les procédures internes etc.            Les modalités de saisine de la Cour Européenne des Droits de l'Homme : compétence consultative, affaires interétatiques et requêtes individuelles ; les modalités de saisine de la CJUE et du Tribunal de l'UE (conditions de recevabilité, développement des moyens) en fonction des différentes voies d'accès au juge (Recours en annulation, recours en carence, exception d'illégalité, recours indemnitaires, recours en manquement, renvoi préjudiciel)            Les éléments de procédure devant la Cour EDH et la CJUE            Les éléments de recevabilité : conditions générales de recevabilité ; notion d' « épuisement des voies de recours internes » ; compétence de la Cour EDH et de la CJUE            La structure de l'arrêt rendu et sa surveillance (Par la Cour EDH et par la CJUE)            La coopération entre les juges nationaux et la CJUE</p>			



# Histoire du droit administratif

<b>Année</b>	Licence 3		
<b>Filière</b>	DROIT		
<b>Semestre</b>	Semestre 6		
<b>Intitulé du cours</b>	Histoire du droit administratif		
<b>Volume horaire</b>	CM	25	<b>Code Apogee</b>
	sans TD		
<p><b>Objectifs généraux du cours</b></p> <p><i>Préciser l'articulation de l'enseignement avec tout autre enseignement de la filière</i></p> <p>Couvrant une période allant du XIIe siècle au début du XXe siècle, ce cours entend remonter aux racines profondes du droit administratif et montrer qu'il est le fruit d'une longue histoire. L'évocation d'un encadrement juridique précoce des activités publiques, de règles limitant les prérogatives des autorités publiques et protégeant les intérêts privés permet de révéler que notre droit administratif s'inspire de règles et de procédures qui se sont formées bien avant la césure révolutionnaire de 1789.</p> <p>Ce cours s'articule avec les cours d'institution administrative, d'histoire de l'administration et de droit administratif.</p>			
<p><b>Programme de l'enseignement</b></p> <p><i>Lister les notions et thèmes abordés dans cet enseignement</i></p> <p>Juridiction administrative, intendant, Conseil du roi, Conseil d'État, Conseils de préfecture, Tribunal des conflits, contentieux administratif, procédure, recours pour excès de pouvoir, responsabilité, expropriation, contrats</p>			

# Histoire du droit des affaires

<b>Année</b>	Licence 3		
<b>Filière</b>	DROIT		
<b>Semestre</b>	Semestre 6		
<b>Intitulé du cours</b>	Histoire du droit des affaires		
<b>Volume horaire</b>	CM	25	<b>Code Apogee</b>
	sans TD		
<p><b>Objectifs généraux du cours</b></p> <p><i>Préciser l'articulation de l'enseignement avec tout autre enseignement de la filière</i></p> <p>Le cours d'histoire du droit des affaires propose aux étudiants de découvrir l'origine des principales techniques commerciales et bancaires et de comprendre comment les rapports de l'État et du monde des affaires ont modelé ce droit.</p> <p>Ce cours vient compléter le cours de droit commercial dispensé au semestre 3 en L2 et ceux de droit des sociétés et droit spécial des sociétés aux semestres 5 et 6</p>			
<p><b>Programme de l'enseignement</b></p> <p><i>Lister les notions et thèmes abordés dans cet enseignement</i></p> <p>La naissance de certaines notions à Rome (ius gentium, sociétés...)</p> <p>Le renouveau du droit des marchands au Moyen-Âge, avec l'apparition du droit des foires, du droit cambiaire, des corporations.</p> <p>L'intervention de l'État moderne dans le droit des affaires (ordonnance de Colbert de 1673, sociétés privilégiées...)</p> <p>Le droit des affaires sous l'égide du Code de commerce et dans le cadre du capitalisme libéral des XIXe et XXe s.</p> <p>Le cours s'attachera notamment à présenter au cours de ces périodes l'évolution du statut des marchands, de la justice et du droit commercial, des sociétés, des effets de commerce et des faillites.</p>			

